

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une **enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Méounes lès Montrieux**. Au terme de cette enquête publique, ce document est destiné à être approuvé par le Conseil Municipal. L'enquête publique se déroulera en mairie de Méounes durant 38 jours consécutifs, **du samedi 2 décembre 2023 à 8h30 (ouverture de l'enquête publique) au lundi 8 janvier 2024 à 12h (clôture de l'enquête publique) inclus**.

Le projet de révision du PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale jointe au dossier d'Enquête Publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement et la réponse de la commune sont intégrés au dossier d'Enquête Publique.

Mr Dupuis a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Toulon.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés en mairie de Méounes pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h ; mercredi et samedi de 8h30 à 11h).

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles en version dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4999>

Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé en mairie à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante : **enquete-publique-4999@registre-dematerialise.fr**

Le public pourra également adresser ses observations écrites au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante :

Mr Dupuis, commissaire enquêteur
Enquête publique révision du PLU
Mairie de Méounes
12, route de Brignoles
83136 Méounes lès Montrieux

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Méounes aux jours et heures suivants :

- le samedi 2 décembre 2023 de 8h30 à 11h (début de l'enquête)
- le vendredi 8 décembre 2023 de 14h à 16h
- le mardi 12 décembre 2023 de 8h30 à 12h
- le samedi 16 décembre 2023 de 8h30 à 11h
- le vendredi 22 décembre 2023 de 8h30 à 12h
- le vendredi 5 janvier 2024 de 8h30 à 12h
- le lundi 8 janvier 2024 de 8h30 à 12h (clôture de l'enquête)

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Méounes le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera le maire ou son représentant dans un délai de 8 jours. Il lui communiquera les observations recueillies au cours de l'enquête, consignées dans un procès verbal de synthèse. Le maire disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses réponses ou observations éventuelles.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département du Var et à la Présidente du Tribunal Administratif de Toulon. Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de Méounes aux jours et heures habituels d'ouverture pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, lorsque le commissaire enquêteur aura rendu son rapport, le Conseil Municipal devra délibérer pour approuver la révision du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées et Consultées, des observations du public, et du rapport de l'enquête publique.

Le Maire,
Jean Martin Guisiano